

### Le Nerf de la Guerre

Pr B. Hirschel, Président de la CCER

« La commission d'éthique fait du business sur le dos des chercheurs pour financer des postes qui ne servent à rien »

Il s'agit là de la réaction d'un chercheur auquel nous avons renvoyé la deuxième soumission de son projet - renvoi assorti de 41 remarques. On peut comprendre l'irritation du chercheur... Quant aux finances de la CCER, parlons-en !

#### CCER : Les coûts

Comme c'est le cas dans toutes les administrations, l'essentiel des dépenses est constitué par les salaires. Jusqu'à fin mai 2019, la liste des postes (Equivalent Temps Plein, ETP) de la CCER se présentait ainsi :

Description	N (ETP)
Secrétariat administratif (3x0,7)	2,1
Secrétariat scientifique	0,7
Juriste	0,2
Président (sur mandat)	0,4
<b>Au total</b>	<b>3,4</b>

Outre les salaires, la CCER payait des jetons de présence, mais seulement pour les membres qui n'étaient pas employés par l'Etat de Genève (environ 20'000.- par an) et contribuait au financement de swissethics, l'organisation faitière des CE suisses (environ 40'000.- par an). Au total en 2018, les dépenses de la CCER se sont élevées à 528'000.-.

Il faut également mentionner ce que la CCER ne paie pas : Par exemple, contrairement à d'autres Commissions d'éthique, les vice-présidents sont chichement rémunérés, et la plupart des membres, étant employés par l'Etat de Genève, ne reçoivent pas de jetons de présence pour les

séances qui ont lieu pendant les heures de travail.

#### CCER : Les revenus

L'article 45, alinéa 5 de la Loi sur la Recherche humaine (LRH) stipule :

*5 Les cantons assurent le financement des commissions d'éthique. Ils peuvent prévoir la perception d'émoluments.*

À la suite de la mise en application de la LRH, les émoluments ont été uniformisés dans toute la Suisse. Ils varient entre quelques centaines de francs pour l'examen d'un projet dans le cadre d'une thèse, jusqu'à 7'000.- pour un projet pharmaceutique compliqué impliquant plusieurs commissions d'éthique en Suisse.

Les émoluments sont les seuls revenus chiffrés de la CCER (400'000.- en 2018), mais elle bénéficie d'une prestation en nature, soit l'hospitalité du pharmacien cantonal, qui l'accueille dans ses locaux.

#### Exemption d'émoluments

Dans une étude multinationale dont les coûts peuvent dépasser les 10 millions d'euros, les émoluments des CE sont un poste mineur. Il n'en va pas de même pour les nombreux projets de réutilisation de données dans le cadre de travaux de master qui ne bénéficient pas de financement spécifique, où même une dépense imprévue de quelques centaines de francs peut poser problème.

La CCER part du principe qu'il ne doit pas y avoir d'obstacles financiers à l'évaluation d'un projet prescrite par la loi sur la recherche humaine. Ainsi, sur demande motivée, elle peut renoncer aux émoluments. Dans certains cas, des investigateurs aux HUG peuvent également faire

# Commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER)

appel à un fond géré conjointement par le Directeur médical et le président de la CCER.

## La CCER en comparaison aux autres CE suisses

L'Office fédéral de la Santé a évalué et comparé le travail des CE en 2016 et 2017, incluant également un volet financier (voir le rapport des [Activités des commissions d'éthique de la recherche 2017 – Kofam](#)). La situation varie beaucoup d'une commission à l'autre, notamment à cause du nombre de projets financés par l'industrie pharmaceutique qui est plus important (et plus rémunérateur pour le CE) à Zurich, et surtout à Bâle.

En 2017, les dépenses variaient de 304'000.- (Tessin) à 1'727'000 (Zurich), et les émoluments de 283'000.- à 1'522'000.- (Zurich). Il est instructif de mettre ces chiffres en relation avec le nombre de nouveaux projets soumis, indicateur de la quantité de travail effectué : Par projet, les dépenses variaient de 1'600.- à Genève à 2'808.- à St. Gall, et les émoluments de 1'162.- (GE) à 2'106.- (Bâle). Le degré de couverture des dépenses par les émoluments variait de 54.5% (VD) à 93.1% (TI) ; à Genève, il était de 72.7%.

Conclusion : En 2017, la CCER était la plus pauvre, mais également la plus économe des CE

suisses. Elle est déficitaire comme toutes les CE; en 2017 et 2018, ce déficit, financé par le canton, atteignait environ 150'000.-.

## CCER : Perspectives financières

En 2013, la planification de la future CCER a prévu un déficit annuel de 250'000.-. Jusqu'à présent, cette somme n'a cependant jamais été atteinte, le déficit annuel se situant entre 100'000.- et 150'000.-.

Nous prévoyons cependant que les dépenses vont augmenter à partir de la deuxième moitié de 2019. A la suite d'une initiative parlementaire, et d'une décision du Conseiller d'Etat Mauro Poggia, le suivi des projets approuvés par la CCER va être amélioré. Ceci a un coût : Une collaboratrice additionnelle vient d'être engagée.

Du côté des émoluments, nous notons une stabilité, voire une diminution de l'ordre de 5 à 10%. C'est que le nombre de nouveaux projets, en forte augmentation entre 2013 et 2017, stagne ; en particulier celui des projets industriels.

## A noter

- **CCER : Dialogue avec les investigateurs**  
Lundi 7/10/2019 à 13h30, salle 7A-7-731/732-  
7ème étage - Aile jura - bâtiment Prévost.

**L'occasion pour vous de nous donner un retour, suggérer des améliorations et des simplifications dans les procédures**

- Formation continue des membres CCER :  
jeudi 14 novembre 2019 Campus Biotech
- L'adresse du site de la CCER a changé :  
<http://www.ge.ch/lc/ccer>